



Donation partage

Par cromagnon74

Bonjour

je reviens vers vous car je suis en attente de rendez vous chez mon notaire et j'aimerais éclaircir certaines de mes préoccupations! J'ai donc 3 enfants a qui j'aimerais donner a 2 d'entre eux ,chacun une parcelle de terrain évaluée à 90 000? pour qu'ils construisent au plus vite leurs résidences principales! Pour le 3ème ,n'ayant pas de quoi lui donner actuellement la même valeur (90 000?)je voudrais vendre un autre terrain (avec une ancienne grange)d'une valeur estimée à 160 000? ,et pour faire une donation partage égalitaire , lui verser cette même somme (90 000?)lorsque ce terrain sera vendu! Ma question: suis je obligé d'attendre d'avoir vendu ce terrain pour faire cette donation devant mon notaire,(car les 2 autres voudraient déposer leur permis de construire! et l'autre terrain peut mettre plusieurs mois, voir années avant d'être vendu?)vu que je veux faire une donation partage et non une donation simple, et ne pas payer des frais de notaire et taxes qui vont s'ajouter, comment faire?